



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



UNITED NATIONS
الاتحاد
ESCWA



Union du Maghreb Arabe
Secrétariat Général

Atelier sur
l'harmonisation des procédures douanières et l'échange de documents informatiques
entre administrations douanières dans la région arabe

Casablanca (Maroc), 2-4 décembre 2015

Projet de rapport

Janvier 2016

Table des matières

1. Introduction.....	4
2. Objectif et résultats attendus de la réunion	4
3. Participation	5
4. Déroulement de la réunion.....	5
Séance d'ouverture	5
Session 1	7
Session2 : Informatisation des procédures douanières et TIR.....	8
Session 3 : Modèle de données de l'OMD : Procédures douanières et dématérialisation des échanges.....	9
Session 4 : Les initiatives d'harmonisation douanière dans la région arabe dans un contexte d'intégration régionale.....	10
Session 5 : Echanges des bonnes pratiques dans l'harmonisation des procédures douanières	11
Session 6. Les TIC au service de l'intégration et de la facilitation du commerce en Afrique du Nord.....	12
Session 7 : C2C, Application à la Tunisie	13
Session 8 : Les procédures douanières dans les Etats arabes : Comment sont-elles évoluées dans la dernière décennie ?	13
Session 9 : Analyses des gaps techniques et juridiques pour les échanges C2C dans la région arabe : Agadir et UMA	14
Principales conclusions et recommandations	15

1. Introduction

En décembre 2011 l'Assemblée Générale des Nations Unies a approuvé le projet « Renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition pour faciliter le passage des frontières, la coopération et l'intégration régionale ». En Décembre 2012, le Comité de revue, réuni sous les auspices du Département des Affaires Economiques et Sociales a approuvé la version finale de ce projet comme étant une initiative des Nations Unies dont le Maître d'Œuvre est la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE) en partenariat avec les Commissions Économiques pour l'Afrique (UNECA) pour l'Asie du Sud Est (UNESCAP), pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (ECLAC), et pour l'Asie et les pacifiques (UNESCAP).

L'objectif du projet est de renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition pour faciliter le passage des frontières, par le biais de l'augmentation de l'échange électronique sécurisé d'informations entre les administrations des douanes. Dans le même temps, le projet a pour but de contribuer à sécuriser davantage la chaîne d'approvisionnement et les recettes publiques liées au transport international de marchandises. En fin de compte, ce projet contribuera à accroître la coopération entre les administrations douanières et promouvoir l'utilisation des messages électroniques standards internationaux, en particulier pour les opérations de transit. Sur la base des normes internationales existantes en matière d'information sur le transit, tels que ceux définis et utilisés dans le cadre du projet e-TIR, le projet offrira une plate-forme d'échange de documents Douane à Douane (C2C).

Il a été prévu, au titre des activités du projet l'organisation d'un atelier d'échanges entre les pays pilotes et leur partenaires réels ou potentiels dans le cadre de la mise en œuvre du projet ou dans le cadre des échanges commerciaux en général. Cette réunion, tenue à Casablanca, Maroc du 2 au 4 décembre 2015 répond à cet impératif. Il a été organisé par le bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord et le CESAO, en étroite collaboration avec le Secrétariat général de l'UMA.

2. Objectif et résultats attendus de la réunion

L'objectif général de l'atelier est de contribuer au renforcement du dispositif de facilitation du commerce au Maghreb à travers une accélération de l'harmonisation des procédures douanières et la mise en place d'un plan pour aboutir à l'échange électronique de données au Maghreb.

Les résultats attendus de l'atelier étaient de quatre ordres :

- Sensibiliser les Etats aux résultats d'analyse des obstacles à l'harmonisation douanière dans la région ;
- Analyser les Gaps techniques et juridiques relatifs aux échanges électroniques de documents douaniers entre les douanes du Maghreb ;
- Partager des enseignements tirés des expériences et des pratiques internationales et régionales en matière d'harmonisation douanière ; et
- Lancer les bases d'un projet arabe d'échanges électroniques de documents douaniers ;
- Discuter de l'opportunité pour les pays membres de l'initiative d'Agadir de se connecter à une plateforme d'échanges électronique de documents.

3. Participation

Les experts nationaux des administrations des douanes des pays membres de l'Union du Maghreb arabe et de la région arabe sont les principaux participants de cette réunion. Des représentants du Secrétariat général de l'UMA et des représentants du Comité technique d'Agadir, de l'UNECE, de l'IRU, de la CEA et d'autres institutions sont également parties prenantes des travaux de la réunion. La liste des participants est jointe en annexe 2 au présent rapport.

4. Déroulement de la réunion

Les travaux se sont déroulés en séances plénières, sur neuf sessions dont une session séance d'ouverture, marquée par deux allocutions centrées sur une analyse du contexte sous régional et l'importance du partenariat ESCWA-CEA-UMA.

Les sessions de discussions ont permis des échanges sur l'intégration régionale, la facilitation du commerce et les procédures commerciales dans la région arabe, la convention TIR et les conventions régionales dans le domaine des transports, l'informatisation des procédures douanières, le modèle de données de l'OMD. Des sessions spécifiques ont permis aux participants d'échanger leurs propres expériences et d'apprendre des expériences d'autres pays des régions du monde, notamment l'ASEAN, l'UE, l'Iran, la Géorgie et la Turquie. Enfin, les différentes options en vue de la mise en place d'une plateforme pilote d'échanges électronique de données ont été analysées.

Séance d'ouverture

La séance d'ouverture a été présidée par MM. Nassim Oulmane, Directeur par intérim à la Commission économique pour l'Afrique (Bureau pour l'Afrique du Nord), M. Réda El Merini, Directeur des Affaires économiques au Secrétariat général de l'Union du Maghreb Arabe et M. Mohamed Chemingui, responsable de la Section intégration régionale à la Commission économique pour l'Asie de l'Ouest (ESCWA), qui ont prononcé des mots d'ouverture à cette occasion.

Discours de M. Oulmane, Directeur a.i. du Bureau de la CEA en Afrique du Nord

Dans son intervention d'ouverture, M. Oulmane a indiqué que l'Atelier sur l'harmonisation des procédures douanières et l'échange de documents informatiques entre administrations douanières maghrébines a été organisé dans le cadre d'un projet global intitulé : « Renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition pour faciliter le passage des frontières, la coopération et l'intégration régionale » (UNDA C2C). Coordinée par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE), cette initiative bénéficie du soutien de cinq Commissions Régionales des Nations Unies dont la Commission Economique pour l'Afrique et la Commission Economique pour l'Asie de l'Ouest. Elle permettra notamment la mise à la disposition des pays concernés une plateforme informatique destinée à faciliter les échanges de documents pour les pays désireux de faciliter les échanges commerciaux tout en améliorant la gestion des risques liés à de tels transferts grâce à une dématérialisation accélérée des procédures douanières.

Le Directeur a ensuite rappelé les objectifs de la rencontre dont notamment celle de permettre aux administrations douanières des pays de l'UMA et des Etats de l'Accord d'Agadir de découvrir l'expérience d'autres régions en matière d'harmonisation douanière et d'échanges de documents informatiques entre douanes.

A l'heure où plusieurs Etats d'Afrique du Nord et du monde arabe sont engagés dans des processus d'intégration régionale multiples mais aux ambitions similaires (Zone continentale de Libre-échange africaine, Grande zone arabe de libre-échange et Union douanière arabe, Zone de libre-échange de l'UMA, Accord d'Agadir), « la coopération douanière est un instrument essentiel pour la facilitation de l'intégration régionale du fait du positionnement stratégique des administrations des douanes aux frontières », va-t-il expliqué avant de rappeler les réformes engagées au cours de la dernière décennie par la plupart des pays des régions concernées. Ces pays, (Algérie, Jordanie, Maroc, Tunisie) ont cherché en effet à réformer leurs procédures douanières de manière à faciliter le commerce et répondre aux besoins de leurs exportateurs. Ces réformes ont toutefois vu leur impact limité en l'absence d'une coopération poussée entre les pays, en matière d'harmonisation des lois, réglementations, procédures et documentations douanières et sur le plan de la conformité avec les conventions et bonnes pratiques internationales dans ce domaine, et ce notamment en raison d'un certain nombre obstacles juridiques, techniques ou autres. C'est pourquoi le Directeur a appelé les participants à faire des propositions concrètes à partir des différentes expériences des autres régions.

Intervention de M. Mohamed Chemingui, Responsable de la Section Intégration régionale à la Commission Economique pour l'Asie de l'Ouest (ESCWA)

Pour sa part, M. Chemingui a souligné l'obstacle important que constituent les barrières non tarifaires au commerce entre pays arabes : « Dans les pays arabes, les taxes douanières ne représentent aujourd'hui qu'entre 5 et 10 % du coût du commerce tandis que les procédures douanières et autres obstacles non tarifaires représentent entre 30 et 40% d'équivalent tarifaire », a-t-il indiqué. Selon lui, « Ces dernières années, les pays de la région ont essentiellement négocié la réduction des taxes douanières mais peu a été fait au niveau des mesures non tarifaires (NTMs) qui constituent le principal obstacle au commerce ». Bien que les pays du Golfe aient connu une légère amélioration sur ce plan au cours des dernières années, il est aujourd'hui nécessaire selon M. Chemingui que les pays arabes accordent à cette problématique une importance encore plus grande que la recherche de nouveaux accords commerciaux.

L'Union Européenne faisant partie des marchés les plus avancés au monde sur le plan de la gestion douanière, M. Chemingui s'est interrogé si les pays arabes qui cherchent à développer leurs relations avec ce partenaire ont aujourd'hui les moyens de gérer cette situation d'une manière qui leur serait bénéfique. Il a également souligné l'importance pour les pays arabes de renforcer leur coordination en vue de parvenir à une union douanière arabe homogène.

A l'heure où les pays de la Ligue Arabe sont en négociation pour la mise en place d'une union douanière, beaucoup de pays refusent encore les certificats émis par leurs voisins arabes, d'où la nécessité, selon lui, d'entamer un dialogue pour mettre au point les outils qui permettront aux pays de dépasser ces obstacles.

M. Réda El Merini, Directeur des Affaires Economiques au Secrétariat général de l'Union du Maghreb Arabe

Intervenant au nom de M. Habib Ben Yahia, Secrétaire Général de l'Union du Maghreb Arabe, M. El Merini a, à son tour, souligné la faiblesse des échanges commerciaux aussi bien entre les pays de l'Union du Maghreb Arabe qu'entre les pays arabes et insisté sur la nécessité d'identifier les obstacles à l'origine de cette situation.

Selon M. El Merini, la promotion du commerce entre les pays du Maghreb ne devrait pas se limiter à la mise en place d'accords commerciaux de libre-échange, mais devrait également inclure la facilitation du commerce sur le terrain même, en d'autres termes au niveau des douanes.

Afin d'y parvenir, l'Union du Maghreb Arabe a mis en place différents groupes de travail sous l'égide du Comité Directeurs des Douanes maghrébin. A son tour, le Comité a mis en place un Conseil maghrébin, qui réunit les cinq Directions des douanes du Maghreb, et dont les statuts devraient prochainement être parafés par les Ministres des Finances de l'UMA. Le Conseil des douanes devrait notamment comprendre des groupes de travail pour l'uniformisation des procédures douanières et l'uniformisation nomenclature douanière.

Le travail sur ce plan est désormais avancé, a précisé M. El Merini. Au vu du développement des technologies de l'information, les échanges électroniques entre douanes constituent un chantier nouveau que les pays de l'UMA sont en train de mettre en place.

Session 1

La Session 1 a brossé un aperçu général du processus d'intégration régionale arabe et des expériences accumulées à ce jour, en se basant sur un rapport récemment publié par la CESAO. M. Mehmet Eris (CESAO) a commencé sa présentation en abordant les avantages d'une intégration régionale en général, avant d'introduire un nouvel outil, dénommé le Système des Indicateurs de l'intégration économique arabe (AESI, *Arab Economic Integration System of Indicators*), pour évaluer les performances de l'intégration économique arabe. L'AESI est conçu pour évaluer quantitativement les efforts et succès en matière d'intégration économique dans la région arabe et par rapport au reste du monde, l'objectif final étant de parvenir à des recommandations pratiques permettant des interventions politiques. En se fondant sur l'AESI, les progrès réalisés et les défis rencontrés dans la poursuite de l'intégration économique régionale dans un large éventail de secteurs, y compris le commerce, le secteur manufacturier, l'agriculture, le tourisme, les services, les facteurs de facilitation et structurels de l'intégration, sont présentés. Le faible volume d'échanges intra-régionaux, des secteurs de services manufacturiers et des services relativement faibles et une restriction des échanges en matière de services font partie des domaines dans lesquels les lacunes sont les plus grandes. La migration interrégionale et les transferts de fonds sont relativement élevés dans le monde arabe, mais il est possible de les développer davantage, ce qui représente des opportunités dans le processus d'intégration régionale.

Une union douanière est une forme d'intégration plus avancée qu'une zone de libre-échange et la région arabe a intensifié ses discussions sur l'Union douanière arabe (UDA). L'évolution de l'ACLA en UDA implique de surmonter de nombreux problèmes, plus particulièrement d'inclure un tarif extérieur commun et un mécanisme de distribution des recettes douanières. En se basant sur trois exemples de scénarios de réforme du commerce, dont deux de réforme tarifaire 'purs' et une réforme complétée d'une réduction des coûts du commerce dans les échanges intra-arabes, il a été indiqué que l'impact sur le PIB serait limité, mais que les répercussions sur la structure des échanges intra-arabes serait plus prononcés. L'impact budgétaire de ces trois scénarios varierait d'un pays à l'autre, en partie en raison des instruments budgétaires utilisés. Dans l'ensemble, les gains dégagés d'une UDA dépendraient dans une large mesure, non pas seulement d'un tarif extérieur commun, mais d'un train de politiques visant à assurer un marché arabe compétitif.

Les questions posées par les participants sur la présentation étaient axées sur plusieurs problèmes majeurs rencontrés dans le processus d'intégration dans le monde arabe. Elles portaient plus particulièrement sur l'absence de mise en œuvre proportionnée des accords d'intégration régionaux, de mesures de transparence et de mécanismes efficaces de règlement des différends. La

profondeur et portée limitées de la plupart des accords d'intégration régionaux, y compris de l'ACLA, se reflètent dans les volumes d'échanges intra-régionaux, lesquels demeurent extrêmement faibles comparés à l'ANASE et l'UE. De même, il a été noté que l'absence apparente de défenseur du processus d'intégration arabe et de volonté politique minera considérablement les efforts d'intégration régionaux. Les participants ont également fait état de préoccupations sur la faisabilité d'une UDA, en soulignant l'ampleur des défis et l'importance d'un ACLA pleinement opérationnelle avant l'introduction de l'UDA. Il a également été souligné que la négociation de nouveaux ALE avec le reste du monde devrait saper encore davantage la faisabilité d'une UDA, à moins que des mécanismes ne soient en place pour négocier des ALE en tant que bloc.

Session2 : Informatisation des procédures douanières et TIR

Au cours de cette session, la réunion a écouté trois présentations : une présentation de la Commission Economique pour l'Europe sur la Convention TIR et le projet e-TIR, un Etat de la mise en œuvre de l'informatisation du TIR en général, une présentation du projet pilote e-TIR entre la Turquie et l'Iran et une présentation de l'OMD sur la Douane en réseau global, interopérabilité entre les administrations douanières.

La présentation sur la convention TIR et le projet e-TIR a mis en lumière les avantages d'une approche centralisée pour l'interconnexion des administrations douanières, par comparaison à une approche bilatérale ou décentralisée. La présentation a également souligné l'importance de l'utilisation des normes internationales pour l'échange de données, telles que celles utilisées et développées dans le cadre du projet eTIR. La présentation a été également l'occasion de présenter les principaux piliers du système TI et d'en expliquer le fonctionnement

Les deux représentants de l'Union Internationale des Transporteurs routiers (IRU) ont ensuite édifié les participants sur l'état d'avancement de l'informatisation du système e-TIR en général ainsi que ses avantages en terme de dématérialisation avant de présenter l'expérience spécifiques de l'Iran et de la Turquie. Le système décrit par l'IRU est basé sur la déclaration avancée des informations sur les chargements et sur la gestion des risques. Il présente de nombreux avantages, notamment la minimisation des erreurs de saisie et de gestion grâce à l'automatisation et la prise en compte des spécificités techniques et légales au niveau nationales. L'e-TIR fonctionne de manière électronique sans nécessité de recourir au carnet physique auquel il se substitue. Le système a été conçu dans une optique de mise en œuvre à coût réduit et n'a nécessité que quelques ajustements mineurs aux systèmes douaniers nationaux des deux pays, ainsi que chez les transporteurs et associations garantes nationales. Le système permet aux douanes de recevoir au préalable, de la part du transporteur, les informations relatives à la déclaration. Ceci leur permet d'effectuer une analyse des risques en amont et donc d'accélérer le transit à la frontière, réduisant ainsi les coûts. Les garanties peuvent également être commandées en ligne, ce qui évite tout traitement papier et permet de gagner du temps et de l'argent. Toutes les parties prenantes du TIR concernées peuvent gérer des transports TIR en ligne et le statut de garantie est envoyé directement par le garant, ce qui renforce considérablement la sûreté du système TIR.

Le TIR est l'un des partenariats public-privé les plus vieux, et les plus fructueux, de l'ONU. Depuis 1949, son innovation se poursuit au fil des décennies. Il facilite le transit de millions d'opérations chaque année, contribuant ainsi à stimuler les échanges, le développement et la prospérité.

L'expérience concrète de la Turquie et de l'Iran a montré aux participants de manière concrète les possibilités qu'offrent la mise en œuvre du e-TIR et sa relation avec l'échange électronique de documents douanes à douanes. La présentation de l'organisation Mondiale de la Douane a enfin contribué à renforcer l'idée que l'avenir des opérations douanières et l'avenir de la circulation

sécurisée des biens et des personnes se trouvent dans la notion de douane en réseau dont l'organisation fait la promotion. A travers une informatisation optimale des blocs utilitaires, la douane en réseau va donc servir

Les échanges qui ont suivi les présentations ont été focalisés sur les mécanismes de collaborations entre l'IRU et les états non parties des conventions TIR, les demandes de clarifications sur la nature des garanties et leur mode de gestion sous un TIR informatisé, la quantification des avantages du système e-TIR vs TIR,

Session 3 : Modèle de données de l'OMD : Procédures douanières et dématérialisation des échanges

La dématérialisation des procédures douanières et d'échanges avec l'extérieur : l'exemple du Sénégal

Après un rappel du cadre juridique de la dématérialisation au Sénégal et un bref exposé sur les plateformes et modules informatiques douaniers utilisés, M. Basse, Inspecteur des Douanes auprès de la Direction des Systèmes Informatiques Douaniers du Sénégal, a présenté les contours du projet de modélisation de la base de données (modèle 3.6 de l'Organisation Mondiale des Douanes), avant de présenter le projet d'interconnexion des douanes au sein de la CEDEAO.

En ce qui concerne le projet de modélisation de la base de données, l'expert a relevé les principaux résultats obtenus et que sont :

- La décision de confier au FG la modélisation du transit sous régional au sein de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);
- Le **Sénégal, le Ghana, le Nigéria et la Côte-D'ivoire** sont les pays pilotes dans le cadre de la modélisation du WCO DM;
- **Au niveau du Sénégal:** modélisation du manifeste électronique maritime et aérien (master of bill), de la déclaration sécuritaire (Advanced Electronics Informations (AEI) et de la déclaration de transit ;
- Le Customs Déclaration et Cargo Manifest sont basés sur le format XML du WCO DM fondée sur une architecture Web service oriented architecture (SOAP).

Pour ce qui est du projet d'interconnexion au sein de la CEDEAO, M. Basse a brièvement exposé la cadre juridique permettant cet exercice avant de préciser que le projet permettra de mettre en place une plateforme électronique d'échange de données entre les différents États membres dans le cadre du Transit. La plateforme doit être standard et ouverte à tous les systèmes informatiques des États membres.

Le guichet Unique Trade net : Une étape importante dans les échanges C2C

M. Mezghani, Président-Directeur Général de Tunisie TradeNet (TTN), a structuré sa présentation en trois points ; i) une brève présentation de TTN, ii) les échanges de données à l'international et iii) quelques propositions.

En partageant avec les participants les principales dates relative au parcours de la TTN depuis sa création en l'an 2000 jusqu'au projet en cours de paiement en ligne des droits de douane et la généralisation de la signature électronique, M. Mezghani relève l'efficacité du modèle choisi par la Tunisie dans son projet de dématérialisation. En effet, les résultats obtenus en attestent :

- Très haute disponibilité de service ;

- Généralisation de la signature électronique ;
- Finalisation de la dématérialisation des documents ;
- Dématérialisation des paiements (Paiement en ligne) ;
- Facture électronique (e-invoicing) ;
- Développement des échanges entre douanes ;
- Meilleure exploitation de la base d'informations.

Le PDG a terminé sa présentation en informant l'assistance que le pays est actuellement en contact avec l'Union Européenne pour la facilitation des procédures douanières.

Les deux présentations ont soulevé plusieurs questions et commentaires auprès des participants, notamment en ce qui concerne le statut juridique de la TTN et la nature de sa relation avec les opérateurs privés et la Douanes. Des clarifications ont été apportées à ce sujet en précisant que la TTN est un organisme public même si une petite partie de son capital est privée.

En ce qui concerne l'expérience sénégalaise, l'assistance a relevé l'importance du partage d'expériences pour l'amélioration des processus en cours dans la sous-région.

Session 4 : Les initiatives d'harmonisation douanière dans la région arabe dans un contexte d'intégration régionale

Echange de données entre les pays membres de l'initiative d'Agadir dans le cadre du plan d'action ATU

M. Mohamed Tolba, Conseiller-Senior à l'Unité Technique de l'Accord d'Agadir (ATU), a partagé avec les participants une revue de l'Accord ainsi que les modalités d'échange de données entre les pays membres.

Après une brève présentation historique de l'Accord d'Agadir depuis sa Déclaration en 2001 jusqu'à sa mise en œuvre en 2007, M. Tolba a partagé une revue des bénéfices attendus de l'Accord pour les pays membres ainsi que les arrangements pris pour sa réussite. Un bref exposé sur la mission et les activités de l'Unité Technique a également été partagé avec l'assistance.

Un état des lieux du processus de création d'une plateforme d'échange électronique entre les autorités douanières des pays membres a été exposé. Le lancement de cette plateforme est attendu au cours de l'année 2016.

M. Tolba a ensuite communiqué aux participants la nature des principaux défis identifiés en ce qui concerne le projet susmentionné et qui sont : i) la manque d'infrastructures et ii) la manque de coordination entre les organisations et communautés régionales.

L'Union Douanière Arabe et la nécessité d'échanges entre les Etats Membres de la Ligue des Etats Arabe

M. Sameh Abd El-Karim, de la Direction de l'Intégration Economique Arabe au sein de la Ligue Arabe, a partagé avec les participants un état des lieux du processus de création de l'Union Douanière Arabe. L'exposé a été structuré autour des points suivants : i) Une brève présentation de la Ligue Arabe et de la Direction de l'Intégration Economique, ii) les principes de l'Union douanières et iii) les mesures douanières unifiées.

M. Abd El-Karim a présenté brièvement le mandat et les axes de travail de la Ligue Arabe avant de présenter la vision et la mission de la Direction de l'Intégration Economique, organe en charge de piloter le processus d'union douanière. Une présentation détaillée de la base de données des tarifs douaniers des pays membres a été partagée avec l'assistance.

M. Abd El-Karim a conclu sa présentation en partageant l'état des lieux pour l'adoption de la loi douanière unique.

Le débat qui a suivi les deux présentations de la session a permis de relever plusieurs questions et questionnements de la part des experts participants, résumés comme suit :

- Les différences de tailles et de structures économiques entre les pays membres de la Ligue Arabe est un défi important que ralentit les négociations. La conception de mécanismes de péréquation semble être indispensable pour la réussite du projet ;
- L'évaluation du processus d'Agadir devrait permettre d'identifier les principaux défis auxquels font face les pays membres dans ce processus ;
- L'échange électronique de documents douaniers est un projet sur lequel travaillent les deux initiatives régionales, du progrès a été réalisé malgré les obstacles cités plus haut.

Session 5 : Echanges des bonnes pratiques dans l'harmonisation des procédures douanières

La session 5 a été présidée par M. Lahoual Kouider de l'UMA.

La première présentation intitulée « Arab connectivity, Information as regional public good » a été conduite par M. Quang Anh Le (Chief Technical Advisor, UNDP). Un rappel des objectifs de l'échange des données a été présenté en tant que facteur stimulant la facilitation du commerce, rendant l'information disponible préalablement aux échanges physiques et permettant une meilleure compréhension des exigences des administrations douanières. La présentation a ensuite traité des perspectives générales de facilitation du commerce et de la gestion coordonnée des frontières, dont fait partie l'échange de données. L'intervenant a ensuite abordé les bases de l'échange de données au niveau bilatéral et régional relativement à la connectivité des pays arabes ; pour finir avec un cas riche en enseignements pratiques, partageant l'expérience de l'échange des données entre les pays du Sud Est asiatique.

La seconde présentation intitulée « EU Customs Union C2C interfaces learnings » a été conduite par M. Zahouani SAADAoui (Commission Européenne). Un rappel du processus de production des lois européennes a été présenté préalablement à l'exposé du cadre réglementaire régissant les douanes en Europe. L'évolution du système IT des douanes européennes montre bien une montée en puissance et une meilleure intégration au fil du temps. Les statistiques de l'administration des douanes de l'UE indiquent par ailleurs un volume d'activité intensif ainsi qu'une augmentation constante durant les cinq dernières années, l'élargissement de l'espace européen expliquant en partie cette montée en régime. Les indicateurs de performance en termes de temps de traitement des déclarations, de réduction de l'utilisation de papiers, d'indicateur AEO et de simplification des procédures donnent une idée claire sur le succès de l'expérience des douanes européennes dans ce domaine.

M. Saadaoui a présenté ensuite le programme d'appui à la coopération de l'union européenne des douanes comprenant une description du système IT, le portefeuille actuel, les types de procédures douanières, le document administratif unique adopté ainsi que la nomenclature combinée. Les challenges auxquels fait face actuellement l'union des douanes ont été également discutés. Elles concernent les aspects législatifs, la mise en application des dispositions par les 28 administrations des douanes de l'UE, les questions du suivi et d'uniformisation, la coopération plus rapprochée, l'évaluation des performances, le financement ainsi que le management opérationnel.

Le cas de l'introduction de la démarche du zéro papier a ensuite été présenté et discuté indiquant que désormais 99% des transactions sont menées de manière exclusivement électronique, résultat qui présente par ailleurs un challenge en termes d'harmonisation des systèmes d'information et des procédures douanières des 28 états membres.

Les recommandations formulées à l'issue de la session ont plaidé pour l'adoption d'un système zéro papier pour les douanes de la région arabe en adoptant l'arabe comme langue commune en vue d'une meilleure connectivité par le truchement de données logistiques, de protocoles de dialogue et de modèles d'affaires spécifiques. Il a été recommandé par ailleurs de créer un cadre juridique et réglementaire plus consistant en définissant clairement sa zone de couverture ainsi que par l'harmonisation des réglementations nationales et cadres régionaux avec les normes internationales.

Session 6. Les TIC au service de l'intégration et de la facilitation du commerce en Afrique du Nord

Dans la Session 6, M. Lotfi Ayadi aborde le système d'échange de données via la plateforme de douane à douane (C2C) pour le cas tunisien, suivi d'une présentation. La Tunisie a été choisie par la CESAO pour une étude pilote sur un échange d'informations sécurisé, principalement en raison de l'économie très ouverte de ce pays, qui a constamment amélioré sa position sur différents indicateurs, y compris les indicateurs de commerce transfrontalier du Doing Business. La Tunisie est également signataire de plusieurs conventions internationales et bilatérales visant à assurer la facilitation des échanges internationaux et elle est membre de l'OMC, l'OMD et de la convention TIR. Le cadre juridique national observe les meilleures pratiques, et permet notamment la signature et le paiement électronique, tout comme les manifestes de chargement électronique. Les opérations de dédouanement sont réalisées en Tunisie à l'aide d'un système appelé SINDA, qui est un système ouvert, conforme à l'EDI et à XML. SINDA prévoit aussi la numérisation de différentes procédures douanières, en faisant un moyen efficace pour réaliser, simplifier et faciliter ce type d'opérations. D'autres avantages éventuels sont l'accès à des informations en temps opportun et précises, l'application uniforme de règles et réglementations et la facilitation de l'échange d'informations entre différentes entités partenaires, à la fois nationales et externes. Le SINDA dispose aussi d'un module intégré de gestion des risques de manière sélective et efficace. Tunisia Trade Net (TTN), le système virtuel à guichet unique, est un autre organisme dans le contexte tunisien. Le TTN sert de plateforme pour simplifier les procédures de transport maritime, standardiser et numériser les documents, faciliter le flux de marchandises transitant des ports et réduire le temps de séjour maximum des marchandises dans les ports. La Tunisie a signé deux protocoles avec la France et l'Italie pour créer une route maritime entre Rades et deux ports de ces pays, Marseille and Jeans, dans le but d'intensifier et d'accélérer le flux de marchandises en facilitant et en échangeant des informations entre les services douaniers conformément aux règles et réglementations récentes.

L'expérience tunisienne, notamment avec l'Europe, a été prometteuse et peut être étendue à la coopération entre les partenaires arabes. Initialement, les parties à l'accord d'Agadir sont considérées comme des candidats potentiels. La question de savoir s'il faut créer une nouvelle plateforme douanière ou exploiter le TTN existant est ouverte. Les détails de l'infrastructure IT et de la nature des informations qui seront échangées doivent être discutés.

Les participants ont soulevé des questions sur divers aspects du système tunisien. En particulier, plusieurs participants ont demandé des éclaircissements sur la délimitation des rôles assumés par le SINDA et le TTN. Par exemple, il a été clarifié que les déclarations douanières sont traitées à l'aide du SINDA, mais que les notifications aux entités concernées étaient envoyées via le TTN.

Les participants ont également demandé si le flux d'informations entre les douanes tunisiennes et européennes était unidirectionnel, la Tunisie fournissant des informations à ses homologues européens. Bien que l'infrastructure utilisée permette un échange d'informations bidirectionnel, les dispositions légales actuelles ne requièrent pas des autorités douanières tunisiennes de demander une déclaration préalable, sauf dans le cas de marchandises dangereuses et périssables. Si la Tunisie adopte une mesure exigeant des exportateurs vers la Tunisie de procéder à une déclaration préalable, l'échange d'informations bidirectionnel serait possible. De même, l'échange d'informations entre les services des douanes tunisiens et européens n'est pas encore multimodal, compte tenu des temps de transport courts. Ceci étant, le manifeste aérien est en phase d'essai.

Session 7 : C2C, Application à la Tunisie

Dans cette session, M. Adel Alghaberi a donné un aperçu de la performance des pays arabes dans la mise en œuvre de la facilitation des échanges, mesurée sur la base d'une enquête effectuée par la CESAO pour la région, dans le cadre d'une initiative internationale visant à évaluer le niveau de mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce, notamment celles articulées dans l'accord de facilitation du commerce de l'OMC et d'autres mesures, comme le commerce dématérialisé, le commerce transfrontalier dématérialisé et la facilitation du transit.

La présentation a décrit la méthode appliquée lors de l'enquête, les partenaires et les résultats. Celle-ci comprenait 38 types de mesures de facilitation du commerce allant au-delà des mesures générales de facilitation du commerce, pour inclure le commerce dématérialisé, le commerce transfrontalier dématérialisé et la facilitation du transit. Il ressort des résultats de l'enquête que les pays arabes sont à différents stades de la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce. Mais la moyenne générale de la mise en œuvre dans la région se situe autour de 50% sur toutes les catégories couvertes par l'enquête.

Certains écarts existaient entre les différents groupes de mesures de facilitation des échanges, les mesures générales étant les plus appliquées et le commerce transfrontalier l'étant le moins. Parmi les mesures générales, la transparence était la plus appliquée et les arrangements institutionnels l'étaient le moins.

De plus, la présentation a mis en exergue certains des avantages les plus importants de la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges, y compris la réduction des temps d'attente aux frontières (qui constitue un problème, tout particulièrement pour les pays arabes), les économies considérables qu'elle entraîne pour les opérateurs du secteur privé, comme en témoigne le cas coréen pris comme exemple.

La présentation a également souligné l'importance de ne pas s'intéresser uniquement à la facilitation du commerce aux frontières, mais aussi à la facilitation des échanges au-delà des frontières, pour aider les exportateurs à atteindre de manière compétitive les marchés internationaux et, par conséquent, accroître les exportations des pays en développement.

Quelques questions ont été posées sur le lien entre la facilitation et le coût du commerce. Il a été indiqué que la nouvelle édition de l'enquête, prévue en 2017, se concentrerait davantage sur la relation entre la facilitation et le coût du commerce au niveau des pays.

Session 8 : Les procédures douanières dans les Etats arabes : Comment sont-elles évoluées dans la dernière décennie ?

Une présentation du CESAO sur la facilitation du commerce dans la région arabe a permis d'introduire les discussions sur l'évolution des procédures douanières dans la région. La présentation est le résultat d'une étude réalisée par la Commission Régionale des Nations Unies avec l'appui de l'OCDE, du Centre du Commerce International (CCI) et de la CNUCED.

L'enquête a porté non seulement sur la mise en œuvre des mesures générales de facilitation du commerce, y compris la plupart de celles incluses dans les textes de l'OMC, mais aussi des mesures plus avancées fondées sur les TIC. Les résultats ont confirmé la forte relation entre les coûts du commerce international et le niveau de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce.

L'enquête a suggéré que beaucoup de progrès reste à faire dans de nombreux pays d'Asie-Pacifique même si il a été noté que la grande majorité des pays de la région a été activement engagé dans des mesures visant à améliorer la transparence, améliorer la coordination et la coopération inter institutions, et à rationaliser les frais et formalités liées au commerce. Alors que les douanes de la quasi-totalité des pays ont développé activement les systèmes sans-papier pour accélérer le dédouanement, tout en améliorant le contrôle, près de 40% des économies sont désormais engagés dans la mise en œuvre des systèmes de dématérialisation plus avancées tels que les guichets uniques. Cependant, la mise en œuvre de la coopération transfrontalière dans le domaine des échanges électroniques de données (bilatéraux, sous-régionaux ou régionaux) reste le plus souvent au stade pilote. Ceci est certainement pas surprenant étant donné que, d'une part, de nombreux pays les moins avancés de la région sont à un stade précoce du développement des systèmes de dématérialisation nationaux et que, d'autre part, les pays les plus avancés ont des systèmes qui ne sont pas entièrement interopérable avec l'autre.

Des discussions, il est ressorti qu'étant donné, les grands avantages potentiels associés à la mise en œuvre de ces mesures de facilitation du commerce de la «prochaine génération», il est dans l'intérêt des pays de tous les groupes de travailler ensemble et de développer les protocoles techniques et juridiques nécessaires à l'échange transparent des données commerciales et des documents le long de la chaîne d'approvisionnement internationale. Certains travaux ont déjà été réalisés au niveau bilatéral, ainsi que dans plusieurs sous-régions d'Asie (par exemple, dans l'ASEAN dans le cadre de la mise en œuvre du guichet unique de l'ANASE). Ce travail peut encore être exploité au niveau régional par l'adoption et la mise en œuvre de l'accord intergouvernemental pour la facilitation du commerce transfrontalier sans papier en cours de négociation au niveau de la CESAP.

Session 9 : Analyses des gaps techniques et juridiques pour les échanges C2C dans la région arabe : Agadir et UMA

La session 9 a été structurée autour de communications des pays représentés en matière d'échanges électroniques de documents douaniers. Les pays présents ont tous souligné l'importance de ces échanges pour la promotion et la facilitation des échanges commerciaux et que les garanties légales et techniques nécessaires sont disponibles dans la plupart des pays de la sous-région.

Plusieurs recommandations ont été produites par les participants :

- Tirer profit des expériences les mieux avancées dans la sous-région, notamment l'Accord d'Agadir, pour partager les bonnes pratiques en la matière,
- Effectuer un mapping des cadres législatifs et techniques des pays de la sous-région pour déterminer les instruments adéquats pour leur harmonisation,
- L'importance d'intégrer les mesures d'échange électronique de documents douaniers dans un programme national cohérent de facilitation du commerce.

Principales conclusions et recommandations

En conclusion:

1. Les participants ont convenu que l'échange électronique d'informations de douane à douane (C2C) appuierait considérablement l'évaluation des risques des opérations de transit et, finalement, les échanges commerciaux légitimes, sécuriserait le passage aux frontières et réduirait les coûts y afférents. De plus, ils ont précisé que les messages électroniques Business-2-Customs (B2C – entreprises aux douanes) standardisés au niveau international, ne facilitent pas seulement la présentation des informations par les entreprises, mais aussi les échanges de données entre les administrations douanières. Les participants ont souligné l'importance de l'informatisation de la procédure TIR (e-TIR).

Ils ont souligné l'importance de l'harmonisation des documents douaniers et de la facilitation du commerce dans le contexte évolutif nord-africain.

2. Ils ont également souligné que la facilitation du commerce et l'accélération du transport transfrontalier étaient devenus une composante importante de la mission des administrations douanières au sein de la région arabe pour promouvoir une coopération et intégration accrues.
3. Les participants ont appelé à la nécessité de faciliter le recours et la pénétration de nouvelles technologies relatives au travail douanier dans la région. Ceci renforcerait l'échange électronique de données et la nécessité d'accélérer la simplification et uniformisation du processus douanier en Afrique du Nord et dans la région couverte par l'accord d'Agadir.
Données OMD
4. Ils ont également exprimé la nécessité que la région arabe se concentre sur l'atteinte des objectifs des accords actuels plutôt que sur la conclusion de nouveaux accords.
5. Ils ont reconnu l'importance des instruments internationaux existants, comme la convention TIR, qui a déjà fait preuve de son efficacité dans le processus d'intégration d'autres régions, pour faciliter les échanges et le transport dans les pays de la région et avec leurs partenaires commerciaux, comme l'Union européenne.
6. Ils ont souligné le rôle des normes et expériences internationales, comme celles développées par la CEE6-ONU et l'OMD, dans la facilitation de la présentation de données du secteur privé aux administrations douanières et d'autres agences transfrontalières, ainsi que l'échange de données entre administrations douanières.
7. Enfin, les participants se sont félicités de l'échange de bonnes pratiques et des possibilités d'apprendre, de manière plus détaillée, comment les questions d'échange de données liées au transit sont traitées dans d'autres pays. Ils ont souligné l'importance d'organiser des événements similaires sur des sujets comme la gestion des risques et autres innovations dans le secteur douanier et ont formulé les recommandations suivantes :

Recommandations

1. Assister les pays membres dans le renforcement des capacités techniques afin d'améliorer le traitement électroniques des documents commerciaux et leur échange dans le contexte des accords d'intégration régionaux.
2. Mettre en œuvre un projet pilote d'échange électronique des documents douaniers entre les administrations douanières sur la base du principe de la centralisation sous un format en étoile. Le format étoile pourrait être celui qui offre le plus grand nombre d'avantages en termes de flexibilité d'extension future.

3. Inviter les Etats membres à signer et ratifier différents accords de coopération dans le domaine de la facilitation du commerce et des conventions internationales correspondantes, comme la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous couvert de carnets TIR (Convention TIR), 1975, et la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières, 1982.

4. Inviter les Etats membres à mettre en œuvre le modèle de données OMD, qui est une étape importante sur la voie de l'harmonisation douanière et de l'échange électronique.

1. Clôture de la réunion

Les travaux de la réunion ont été clôturés par Mr Moctar Mohamed El Hacene, Directeur de la Division de la Globalisation et du Développement Economique au CESA. Le Directeur a remercié les participants pour le niveau et la qualité des présentations et des discussions. Il a remercié le Royaume du Maroc pour son accueil avant de donner aux participants l'assurance que la Commission Economique pour l'Afrique et la Commission Economique et Sociale pour l'Asie de l'Ouest vont continuer à travailler ensemble pour que l'harmonisation douanière soit réelle dans la région arabe, que les échanges électroniques de documents douaniers se concrétisent et que plus globalement l'intégration régionale soit une réalité. Il a ensuite déclaré clos, au nom de l'ensemble du Comité d'Organisation clos les travaux de la réunion.